

# OUVERTURE D'UN COMPTE COURANT



Un **compte courant de base** (conto corrente di base) est un **droit fondamental** pour toutes les personnes en situation régulière en Italie, d'autant plus qu'il est nécessaire pour percevoir un salaire et des allocations sociales.

Qui peut ouvrir  
un compte  
courant de  
base ?

**Toutes les personnes en situation régulière** dans un État membre de l'UE, y compris les personnes sans domicile fixe et les demandeurs/demandeuses d'asile.

De quoi avez-  
vous besoin  
pour ouvrir un  
compte  
courant ?

1. Un **numéro d'identification fiscal** (codice fiscale) alphanumérique ou numérique;
2. Une **pièce d'identité**. Votre permis de séjour ou le récépissé de renouvellement avec une photo est suffisant.

**Vous n'avez qu'un  
numéro  
d'identification  
fiscal numérique ?**

**Vous avez un permis de  
séjour ou le récépissé  
de votre demande, mais  
pas de carte d'identité ?**

**Dans les deux cas, vous avez le droit d'ouvrir  
un compte courant.**

Pour plus d'informations, vous pouvez  
contacter un institut de patronage, un  
syndicat ou une association près de chez vous  
qui s'occupe des migrants.

**Service anti-discrimination de l'ASGI  
antidiscriminazione@asgi.it**

